

Contribution - Congrès SNES

Pour une démocratisation de l'accès au métier d'enseignant•e

Nous prenons acte de la volonté réitérée du Ministère de « renforcer l'attractivité du métier », d'améliorer et harmoniser les contenus et les modalités de la formation, de favoriser l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Nous ne sommes cependant pas du tout convaincu•es par les moyens imposés pour y arriver. Il est de plus en plus évident que ces derniers ne font qu'aggraver une situation déjà bien alarmante.

Aujourd'hui plusieurs possibilités s'offrent aux étudiant•es pour préparer leur entrée dans le métier d'enseignant•e et notamment la « préprofessionnalisation » qui permet aux étudiant•es de L2, L3 et M1 d'effectuer des stages dans des écoles et des collèges. Les étudiant•es, embauché•es comme contractuel•es, avant même le recrutement par concours et l'obtention du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », se retrouvent seul•es en responsabilité d'au moins une classe, sans réelle formation préalable, alors qu'ils ont un mémoire et un concours à préparer, et pour une rémunération qui ne permet pas de vivre décemment.

Si elle est présentée comme un biais d'attractivité et de formation, comme un vecteur d'ascension sociale, cette voie apparaît, au contraire, comme un moyen de contractualiser et de précariser des futur•es collègues. Cela ne fait qu'accentuer la tendance déjà à l'œuvre d'exploiter les étudiant•es pour pallier la carence des moyens en personnels et pour combler la baisse de recrutement aux concours, ce qui est souligné par le fait que les étudiant•es seront affecté•es dans les académies et les disciplines déficitaires. Nous réaffirmons notre volonté de permettre une formation professionnelle et disciplinaire progressive qui mêle savoirs universitaires et savoirs professionnels, et qui ne se limite pas seulement aux premières années.

En ce qui concerne la réforme du CAPES, nous déplorons que les épreuves orales se transforment peu à peu en entretien d'embauche, tournure confirmée par la mise en place d'un entretien « sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur » qui se déroulera en deux temps : d'abord une présentation par le ou la candidat•e des « éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours », puis un second temps qui doit permettre au jury d'apprécier « au travers de deux mises en situation professionnelle, [...] l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République » et à « faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences ». La volonté de formatage des futur•es enseignant•es est alors manifeste. Cela réduit la part laissée aux connaissances disciplinaires par rapport aux exercices de pratiques professionnelles.

Le concours s'est vu de nouveau transformé au prétexte de la crise sanitaire puisque les lauréat•es des concours de l'enseignement qui n'ont pas pu passer les épreuves orales de la session 2020, devront se présenter à un entretien professionnel pour leur titularisation à la fin de cette année scolaire, décision qui crée un précédent.

Enfin, à partir de 2022, le concours se passera en fin de M2, ce qui retarde la véritable entrée dans le métier des étudiant•es. Cela peut freiner les vocations des jeunes les plus précaires. Le passage du CAPES dès la fin de la L3 permettrait un accès plus ouvert et moins élitiste au métier d'enseignant et serait, sans doute, une manière de remédier à la baisse de candidat•es au concours. Passer le concours plus tôt ne signifie pas en baisser les exigences, celles-ci sont aujourd'hui complètement diluées dans des épreuves qui évaluent de moins en moins les connaissances disciplinaires des candidat•es. Nous sommes donc pour l'avancement du concours mais aussi pour une élévation du niveau de formation de nos futur•es collègues qui doivent entrer dans le métier sous le statut protecteur d'élèves fonctionnaires stagiaires.

